

MULTI EPO Produit ·

Code: SA01167 Version: 1.2 Révision: le 06-Février-2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Important! Ce document est un PROTOTYPE; Certaines données pourraient être modifiées lors de

l'industrialisation de ce produit.

1.1. Identificateur de produit

MULTI EP0 Nom commercial ou

désignation du mélange

Numéro

d'enregistrement

Aucun(e)(s). **Synonymes** SA01167 Code de produit

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Donnée inconnue. Utilisations déconseillées Donnée inconnue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

CONDAT Nom de la societe

Adresse 104 Avenue Frédéric Mistral - B.P. 16

38670 CHASSE-SUR-RHONE

Division Département Affaires Réglementaires Produits

Téléphone .: 33 (0)4 78.07.38.38 Téléphone

Télécopie : 33 (0)4 78.07.38.00

adresse électronique arp@condat.fr

Département Affaires Réglementaires Produits Personne à contacter

1.4. Numéro d'appel d'urgence Téléphone urgences (Heures 33 (0) 4 78 07 37 18

bureau):

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Général pour l'UE 112 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont

susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

France Centre national

antipoison

Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0) 1 45 42 59 59 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles

auprès du Service d'urgence.)

Belgique - Centre national

antipoison

070 245 245 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit

sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, pour la santé et pour l'environnement du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) tel que modifié

Ce mélange n'est pas classé dangereux selon les critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 tel que modifié

Pictogrammes de danger Aucun(e)(s). Mention d'avertissement Aucun(e)(s).



MULTI EPO Produit ·

Code: SA01167 Version: 1.2 Révision: le 06-Février-2023

Le mélange ne répond pas aux critères de classification. Mentions de danger

Mentions de mise en garde

Prévention Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

Intervention Se laver les mains après l'usage.

Stockage Conserver à l'écart de matières incompatibles.

Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements locaux. Élimination

Informations supplémentaires

de l'étiquette

Aucun(e)(s).

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme vPvB/PBT selon l'annexe XIII du 2.3. Autres dangers

règlement (CE) n° 1907/2006. Ce produit ne contient pas de composants considérés comme possédant des propriétés perturbant le système endocrinien selon l'article 57, point f) de REACH, le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Les composants ne sont pas dangereux ou sont en dessous des limites de déclaration légales.

Liste des abréviations et des symboles pouvant être utilisés ci-avant

CLP: Règlement n° 1272/2008. "-" = Non disponible ou cette substance ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

ETA: Estimation de la toxicité aiguë

M: facteur M

PBT: substance persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Toutes les concentrations sont données en pourcentage massique sauf pour les ingrédients sous forme gazeuse. Les concentrations des gaz sont exprimées en pourcentage volumique. #: des limites d'exposition sur le lieu de travail ont été fixées pour cette substance en application de la législation de l'Union.

Remarques sur la composition

Les limites d'exposition professionnelle pour les composants sont indiquées en rubrique 8. Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté en section 16.

Le contact fréquent ou prolongé peut entraîner un dégraissage et un dessèchement de la peau,

- Contient : Huile minérale

Extrait DMSO < 3% selon la méthode IP 346.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures Informations générales

de protection individuelles appropriées.

4.1. Description des premiers secours

inhalation Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette matière n'est pas présumée présenter un

danger par inhalation.

Contact avec la peau Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Contact avec les yeux Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Rincer soigneusement la bouche. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter un médecin en Ingestion

cas de symptômes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

entraînant gêne et dermatite.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et

traitements particuliers

nécessaires

Appliquer un traitement symptomatique.



MULTI EPO Produit ·

Code: SA01167 Version: 1.2 Révision: le 06-Février-2023

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie Combustion en cas de feu. Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

5.1. Movens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

du mélange

Moyens d'extinction inappropriés

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie

Méthodes particulières d'intervention

Mousse. Agents chimiques secs. Dioxyde de carbone (CO2). Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car celà dispersera le feu.

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les emballages exposés à la chaleur avec de l'eau et les retirer du lieu d'incendie si ceci ne fait courir aucun risque.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Porter un équipement de protection approprié.

Voir également section 10.

Pour les secouristes Tenir à l'écart le personnel superflu. Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la

section 8 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de

confinement et de nettoyage

6.4. Référence à d'autres rubriques

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

Le produit n'est pas miscible avec l'eau et se dispersera sur la surface de l'eau. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque.

Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. Pour plus de détails sur l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Se laver les mains après l'usage. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Prévoir une ventilation suffisante afin de ne pas dépasser les limites d'exposition admissibles.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Conserver dans l'emballage d'origine fermé dans un endroit sec. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la FDS).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée inconnue

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

Valeurs limites biologiques

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures de suivi recommandées

Suivre les procédures standard de surveillance.



MULTI EPO Produit:

Code: SA01167 Version: 1.2 Révision: le 06-Février-2023

Doses dérivées sans effet

(DDSE)

Donnée inconnue.

Concentrations prédites sans

effet (PNEC)

Donnée inconnue.

Directives au sujet de

l'exposition

Les valeurs limites d'exposition professionnelles ne sont pas applicables du fait de la forme

physique actuelle du produit.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

appropriés

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération

avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection des yeux/du

visage

Le port de lunettes de protection chimique est conseillé.

Protection de la peau

- Protection des mains Utiliser des gants de protection en : Nitrile. Polychlorure de vinyle (PVC).

- Autres Le port de vêtements de travail normaux (chemise à manches longues et pantalons longs) est

recommandé.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

Contrôles d'exposition liés à la

Risques thermiques

protection de l'environnement

Vérifier la conformité des émissions de la ventilation ou de l'équipement de procédé aux exigences de la réglementation relative à la protection de l'environnement. Il peut être nécessaire d'installer des épurateurs ou des filtres ou d'effectuer des modifications techniques sur l'équipement de

procédé pour réduire les émissions jusqu'à des teneurs acceptables.

Se laver les mains après l'usage. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène Mesures d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité.

Limites d'exposition professionnelle

La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques Composants **Type** Valeur Forme Carbonate de calcium (CAS **VME** 5 mg/m3 Fraction alvéolaire. 471-34-1) État réglementaire: Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)

État réglementaire: Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)

10 mg/m3

10 mg/m3

Fraction inhalable.

État réglementaire: Limite Indicative

La Belgique. Valeurs limites d'exposition

Composants Valeur **Forme** Type Distillats naphténiques **VLCT** 10 mg/m3 Brouillard. lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5) **VME** Brouillard. 5 mg/m3



MULTI EP0 Produit:

Code: SA01167 Version: 1.2 Révision: le 06-Février-2023

La Suisse. SUVA: Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

Composants	Туре	Valeur	Forme
Carbonate de calcium (CAS 471-34-1)	VME	3 mg/m3	Poussière respirable.
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)	VME	5 mg/m3	Fraction inhalable.

Procédures de suivi recommandées

Autres données Les valeurs limites d'exposition professionnelles ne sont pas applicables du fait de la forme

d'exposition

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Faible.

Solide. État physique Pâte Solide. **Forme** Vert. Couleur

Odeur Point de fusion/point de

congélation

Donnée inconnue.

Point d'ébullition ou point

initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition

Donnée inconnue.

Inflammabilité (solide, gaz) Non disponible.

> 200,0 °C (> 392,0 °F) Coupelle ouverte Huile de base Point d'éclair

Température Donnée inconnue.

d'auto-inflammabilité

Température de décomposition Donnée inconnue.

Sans objet. pН

Solubilité(s)

Solubilité (dans l'eau) Insoluble.

Coefficient de partage: Donnée inconnue.

n-octanol/eau

Donnée inconnue. Pression de vapeur Densité de vapeur Donnée inconnue. Densité relative Donnée inconnue. Caractéristiques des particules Donnée inconnue.

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant

Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

les classes de danger

physique

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Non comburant. Propriétés comburantes



MULTI EPO Produit:

Révision : le 06-Février-2023 Code: SA01167 Version: 1.2

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de

transport.

10.2. Stabilité chimique Ce produit est stable dans des conditions normales.

Agents oxydants forts.

10.3. Possibilité de réactions

dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter Eviter les températures supérieures à la température de décomposition. Contact avec des

substances incompatibles. Éliminer toute source d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de

décomposition dangereux

Oxydes de carbone. Composés de soufre.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Les températures élevées ou l'action mécanique peuvent produire des vapeurs, des brouillards

ou des émanations susceptibles d'être irritants pour les yeux, le nez, la gorge et les poumons. L'ingestion de grandes quantités peut entraîner des perturbations gastro-intestinales dont des

irritations, la nausée et la diarrhée.

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Le contact fréquent ou prolongé peut dégraisser et dessécher la peau, entraînant gêne et

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

N'est pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation respiratoire Sensibilisation cutanée

Aucune sensibilisation cutanée n'est attendue pour ce produit.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Il n'existe aucune données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

supérieurs à 0,1%, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité

Donnée inconnue.

Toxicité pour la reproduction

Ce produit ne devrait normalement pas donner donner lieu à des effets sur la reproduction ou le

développement.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles -

exposition unique

Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée

Non classé

Danger par aspiration

Ne constitue pas un danger par aspiration.

Informations sur les mélanges et informations sur les

euhetances

Aucune information disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de composants considérés comme possédant des propriétés perturbant le système endocrinien selon l'article 57, point f) de REACH, le règlement (UE)

2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Autres informations Donnée inconnue.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité D'après les données disponibles, non classé dangereux pour l'environnement aquatique.



MULTI EPO Produit ·

Code: SA01167 Version: 1.2 Révision: le 06-Février-2023

12.2. Persistance et

dégradabilité

Donnée inconnue.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration

(FBC)

Donnée inconnue.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

Mobilité en général

Le produit n'est pas miscible avec l'eau et se dispersera sur la surface de l'eau.

12.5. Résultats des évaluations

PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme vPvB/PBT selon l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006.

12.6. Propriétés perturbant le

système endocrinien

Ce produit ne contient pas de composants considérés comme possédant des propriétés perturbant le système endocrinien selon l'article 57, point f) de REACH, le règlement (UE)

2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche 12.7. Autres effets néfastes

d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de

réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduaires Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures

> ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à

l'élimination)

Emballage contaminé Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de

l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un

site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code des déchets UE Le code de déchet devrait être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit,

Informations / Méthodes

d'élimination

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés auprès d'un site agréé d'élimination des déchets. Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

Précautions particulières Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

IATA

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

IMDG

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

14.7. Transport maritime en vrac Sans objet.

conformément aux instruments

de l'OMI

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, tel que modifié

N'est pas listé.



Produit : MULTI EP0

Code: SA01167 Version: 1.2 Révision: le 06-Février-2023

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V tel que modifié

N'est pas listé

Règlement (CE) n° 166/2066 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements N'est pas listé.

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé.

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, telle que modifiée

N'est pas listé.

Autres réglementations UE

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, telle que modifiée

N'est pas listé.

Autres réglementations

Le produit est classé et étiqueté conformément au règlement (CE) 1272/2008 (règlement CLP) tel que modifié. La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) n° 1907/2006, avec ses modifications.

Réglementations nationales

Respecter les réglementations nationales relatives au travail avec des agents chimiques conformément à la directive 98/24/CE et ses modifications.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Liste des abréviations

ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures.

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

CAS: Chemical Abstracts Service (Service des résumés analytiques de chimie).



MULTI EP0 Produit:

Code: SA01167 Version: 1.2 Révision: le 06-Février-2023

CEN : Comité européen de normalisation.

IATA: International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien). Recueil IBC : Recueil international des règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac.

IMDG: International Maritime Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises dangereuses).

MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires.

La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une

combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

PBT : Persistante, bioaccumulable, toxique.

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

VLE (Valeur Limite d'Exposition) VME (Valeur Moyenne d'Exposition).

vPvB: Très persistante et très bioaccumulable.

Références

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit

Informations de révision

que partiellement

Aucun(e)(s).

Aucun(e)(s).

Donnée inconnue.

Informations de formation Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

CONDAT ne peut en aucun cas prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations ou des produits d'autres fabricants associés à ses produits. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un stockage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les informations contenues dans cette fiche sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. Par ailleurs, les prescriptions réglementaires mentionnées ne doivent pas être considérées comme exhaustives. Elles ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité et régissant la détention et l'utilisation du produit. Il prendra sous sa seule responsabilité la mise en place des précautions liées au stockage et à l'utilisation qu'il fait du produit.